



Demande de prise en charge de la formation pour les titulaires par le FIF-PL

Photocopier cette fiche pour chaque dossier.
Cocher les documents et les étapes au fur et à mesure.
Noter la date dans la marge.

Stagiaire:
Tél:
Mail:

Organisme de formation:
Tél:
Mail:

Formation:

Dates:

Suivi

Les documents à préparer en format PDF

1. Le dernier **justificatif URSSAF** en date qui mentionne le FIF-PL comme étant mon fond de formation (exemple ci dessus)
2. Le **devis** de la formation **ou convention** de stage ou la facture de la formation
3. le **programme** de la formation (à télécharger sur le site internet de la formation ou fourni par l'organisme)
4. mon **RIB**



Suivi

Les étapes de ma demande:

1. Au maximum 10 jours après le début de la formation: je saisis ma demande sur internet; je télécharge mes 4 documents
2. Je reçois l'accord de prise en charge
3. Après la formation: je télécharge sur le site l'**attestation de présence** et la **facture** de la formation
4. Je reçois le remboursement

Bon à savoir pour remplir mon dossier:

- Les formations à l'homéopathie font partie des formations "**cœur de métier**"
- Les **NDA** (numéro de déclaration à l'activité) des organismes: CDFH=82690411769, CEDH=11751401775, IFEMA=44680271268, FFSH=11940848494. CHF: pas de prise en charge.
- Votre demande doit porter sur l'**ensemble** de la formation même si elle s'étale sur plusieurs années.
- Utilisez votre numéro **SIRET PERSONNEL** qui figure sur l'attestation ci dessus
- le code NAF (ou APE) de la pharmacie d'officine est **4773ZP**
- Les frais de restauration, hébergement et transport ne sont pas remboursables. Ils sont à porter sur les charges de la pharmacie.
- Vous ne pouvez pas faire financer une formation à la fois par le DPC et par le FIF-PL: il faut choisir!
- En cas d'erreur sur le montant du remboursement; prenez contact avec le FIF-PL

Infos pratiques:

Contactez le FIF-PL -> tél **01 55 80 50 00**, par mail sur le site <https://www.fifpl.fr/contact>

Consulter toute la procédure de prise en charge -> [fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge](https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge)

REEMPLIR MA DEMANDE EN LIGNE -> www.fifpl.fr/